

## **PLAN D'ACTION DU DEPARTEMENT POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022 - 2026**

Le Département de la Seine-Saint-Denis mène depuis de nombreuses années une action volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il articule pour cela une politique d'égalité professionnelle, en faveur des agent·e·s de la collectivité, et des dispositifs publics destinés aux habitant·e·s du territoire.

L'égalité de genre est inscrite dans l'ADN de l'action départementale. Elle n'est pas un supplément d'âme des politiques publiques mais au contraire une ambition permanente, qui s'impose à tout dispositif et à toute décision, afin de garantir aux femmes et aux hommes de Seine-Saint-Denis une « *égale visibilité, autonomie, responsabilité et participation [...] à/dans toutes les sphères de la vie publique et privée* » (Conseil de l'Europe, 2016).

En créant il y a 20 ans le premier Observatoire départemental des violences faites aux femmes, le Département avait été précurseur. Il n'a cessé depuis d'étendre son champ d'action en matière d'égalité pour développer une approche réellement intégrée, c'est-à-dire prenant en considération – de manière systématique et dans l'ensemble des politiques et dispositifs publics – les écarts de situation entre les femmes et les hommes, et prévoyant, si nécessaire, des actions ciblées pour corriger les inégalités. Le déploiement de cette ambition s'appuie sur la mise en place, dès 2015, d'une délégation à l'égalité femmes-hommes et sur un accroissement des moyens humains de l'administration et de sa Mission Egalité-Diversité.

Ce nouveau plan d'action prolonge de premiers engagements qui avaient été fixés pour la période 2019-2021. Il a été co-construit par l'ensemble des directions du Département à partir du bilan des actions précédentes, des marges de progression et des projets propres à chaque service. Il continuera à faire l'objet d'une évaluation régulière grâce à l'organisation de comités de suivi.

Il poursuit des axes fondamentaux de la politique d'égalité – sur lesquels reposent l'ensemble des mesures – que sont la collecte et l'analyse de données genrées et le développement de budgets sensibles au genre. En effet, la connaissance précise et chiffrée de l'impact de nos politiques publiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes est un pilier essentiel pour élaborer et ajuster des politiques publiques pertinentes, efficaces et justes.

Si la politique d'égalité du Département s'appuie ainsi sur des fondements toujours plus solides, elle doit également continuer à se faire connaître. La semaine du 8 mars – Journée internationale des droits des femmes – sera l'occasion de donner davantage de visibilité et de cohérence aux actions de la collectivité. Les événements et actions de communication dédiés aux questions de genre viennent ponctuer un travail de formation et de sensibilisation qui se déploie en profondeur et vise, pour les années à venir, à toucher plus d'agent·e·s et plus de partenaires du Département afin que se développe une culture partagée de l'égalité qui irrigue toutes les pratiques professionnelles.

Enfin, afin de continuer à faire la différence au sein du territoire, le Département souhaite mettre l'accent sur quatre grands champs de politiques publiques : la jeunesse, la santé, la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'aménagement des espaces publics. On les retrouve, de manière transversale, dans les 7 grands objectifs stratégiques qui structurent ce plan d'action, eux-mêmes déclinés en 63 mesures opérationnelles :

## **Objectif stratégique 1 :**

### **Poursuivre une approche intégrée de l'égalité**

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes définit les objectifs d'une politique intégrée de l'égalité, associant des mesures spécifiques et la prise en compte transversale des enjeux de l'égalité dans toutes les politiques publiques. Il ne s'agit pas seulement de mener des actions dédiées aux femmes (approche spécifique) mais de s'assurer que chaque projet, de sa conception à son évaluation, intègre cet enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche intégrée de l'égalité est aussi un axe majeur de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, celle-ci précise que *« la dimension du genre doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques, des méthodes et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale – par exemple au moyen des techniques de l'intégration du genre dans toutes les politiques et de la prise en considération du genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets »*.

Le Département s'engage donc à intégrer le genre à tous ses futurs projets, par exemple aux projets européens, pilotés par la Direction de l'Europe et Internationale (DEI), et au prochain budget participatif.

Pour déployer une approche intégrée, le Département se mobilise pour collecter puis analyser des données genrées afin d'identifier où se logent les inégalités et de pouvoir ensuite imaginer des actions correctives. Les données genrées sont indispensables pour mener une politique d'égalité efficace et ce nouveau plan présente plusieurs actions à mener sur cette thématique.

Les données genrées sont aussi l'élément central de la constitution d'un budget sensible au genre, action que le Département a décidé de poursuivre. En effet, les travaux vont se poursuivre avec la Direction de la Culture, du Patrimoine, des Sports et des Loisirs (DCPSL), vont débuter pour la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB), en collaboration avec la DIRFI qui désignera désormais un·e référent·e sur cette thématique. La mise en place d'un budget sensible au genre concernera à terme l'ensemble des pôles du Département.

### **Mesures de l'objectif stratégique 1**

1. Renforcer le pilotage de la politique d'égalité femmes-hommes
2. Systématiser la collecte et l'analyse de données genrées au sein de tous les services
3. Analyser les données genrées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
4. Nommer un·e référent·e "Budget sensible au genre" au sein de la Direction des Finances

5. Former les agent.e.s à la construction du budget sensible au genre
6. Poursuivre l'expérimentation d'un budget sensible au genre au sein de la Direction de la Culture, du Patrimoine, des Sports et des Loisirs
7. Réaliser un budget sensible au genre pour la Direction de la Nature des Paysages et de la Biodiversité
8. Intégrer la question du genre dans les projets de mobilité internationale
9. Intégrer un volet égalité femmes-hommes dans les réponses du Département aux appels à projets européens
10. Intégrer la question du genre dans le budget participatif
11. Intégrer à l'ensemble des concertations organisées par le Département des objectifs de participation des femmes

## **Objectif stratégique 2 :**

### **Sensibiliser et former les Séquano-dionysien·ne·s et les acteur·rice·s du territoire**

Le Département fait de la sensibilisation un axe majeur de sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs publics sont visés : les partenaires, les prestataires, les associations, mais aussi les usager·ère·s et le grand public. L'ambition est de faire prendre conscience des stéréotypes de genre et de leurs impacts afin de faire évoluer les comportements et les pratiques professionnelles. Les collégiens et collégiennes sont une cible privilégiée pour ce type de sensibilisation. En effet, selon un sondage récent (CSA, mars 2022), 36 % des filles de 11 à 15 ans estiment avoir été victimes de sexisme ; et, en conséquence, un tiers des collégiennes affirment ne pas agir librement, quant au choix de leurs tenues ou encore de leurs jeux par exemple. Les actions qui seront proposées seront aussi articulées avec des projets luttant contre la grossophobie et les LGBTphobies, discriminations qui ont une prévalence et un impact différents en fonction du genre.

Les stéréotypes de genre étant acquis très tôt, des actions viseront également les crèches départementales. La crèche Bourdarias de Saint-Ouen avait été dès 2009 l'un des premiers établissements d'accueil des tout-petits à mettre en place une pédagogie égalitaire et une politique de lutte contre le sexisme. Dans un esprit de mutualisation, les projets de crèche seront analysés et les bonnes pratiques en matière d'égalité filles-garçons reprises au sein d'un guide qui sera largement diffusé.

Depuis de nombreuses années, le Département utilise la journée internationale pour les droits des femmes, le 8 mars, pour sensibiliser aux enjeux de l'égalité à travers des événements variés. A partir de 2023, cette mesure sera renforcée puisque chaque direction de la collectivité communiquera, avec les outils et moyens de son choix, sur les actions qu'elles mènent pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, le Département donnera à voir, grâce à un programme riche et varié, un panorama de son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, enjeu prioritaire de nos politiques publiques.

#### **Mesures de l'objectif stratégique 2**

- 12.Sensibiliser les ATTEE aux enjeux de l'égalité dans les collèges (notamment projets de cour OASIS, précarité menstruelle)
- 13.Pour les élèves des collèges, encourager l'éducation par les pairs pour les sensibilisations à l'égalité filles-garçons
- 14.Développer la lutte contre la grossophobie dans les collèges, en articulation avec l'éducation à l'égalité filles-garçons
- 15.Développer la lutte contre les LGBTphobies dans les collèges, en articulation avec l'éducation à l'égalité femmes-hommes

16. Sensibiliser les professionnel·le·s des crèches à la promotion de l'égalité filles-garçons
17. Mettre à disposition dans les crèches et les PMI des ouvrages qui luttent contre les stéréotypes de genre
18. Etudier comment la question du genre est intégrée dans les projets des crèches et en extraire de bonnes pratiques
19. Proposer des actions autour du 8 mars sur son domaine d'intervention
20. Former les acteur·rice·s associatif·ve·s du territoire à l'égalité femmes-hommes et à l'intégration du genre dans les actions menées
21. Former les associations qui interviennent en milieu scolaire à l'éducation égalitaire non-genrée

### **Objectif stratégique 3 :**

#### **Garantir l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps**

Le genre est un facteur d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la santé et dans la prise en charge médicale. Dans un rapport publié en novembre 2020, le Haut Conseil à l'Egalité indique que *« Chez les malades (...), les codes sociaux liés au genre féminin et masculin influencent l'expression des symptômes, le rapport au corps, le recours aux soins. Chez les personnels soignants, les préjugés liés au genre sont susceptibles d'influencer l'interprétation des signes cliniques et la prise en charge des pathologies. Dans les recherches cliniques et biomédicales enfin, ils peuvent induire des biais dans les expérimentations et les applications médicales. A cela, s'ajoutent les conditions de vie, sociales et économiques, qui exposent différemment les femmes et les hommes à des risques de santé. La combinaison de tous ces facteurs conduit à des situations d'inégalité de santé et de discrimination entre les sexes dans l'accès aux soins et dans la prise en charge médicale »*. C'est pourquoi le Département s'engage dans son plan d'action à garantir un meilleur accès aux soins pour les femmes. Cet engagement se traduit par l'organisation d'un colloque sur ce sujet, afin de sensibiliser les professionnel-le-s et de faire se rencontrer les acteurs et actrices de terrain sur cette thématique.

Autre sujet d'intervention en lien avec la santé des femmes : la lutte contre la précarité menstruelle. En France aujourd'hui, 2 millions de femmes n'ont pas accès en quantité suffisante à des protections périodiques. C'est un facteur de discrimination des femmes, en particulier des femmes précaires, contre lequel le Département a décidé d'agir. Ainsi l'installation de distributeurs proposant des produits gratuits aux élèves des collèges du Département va se poursuivre. Une expérimentation est en cours pour équiper des circonscriptions de service social. Des actions de sensibilisation seront également menées notamment dans les établissements scolaires.

#### **Mesures de l'objectif stratégique 3**

22. Monter un partenariat avec la CPAM 93 pour le bilan de santé des femmes organisé autour du 8 mars
23. Réaliser une étude genrée sur les bilans de santé en école maternelle
24. Organiser une conférence sur la question de la santé des femmes
25. Diffuser aux professionnel-le-s du territoire le kit d'éducation à la vie affective et sexuelle réalisé dans le cadre du projet européen « EVRAS »
26. Déployer de nouvelles interventions de la planification familiale (milieu scolaire et autres)
27. Sensibiliser les professionnel-le-s à la grossophobie

- 28.Poursuivre dans les collèges les actions de prévention de la précarité menstruelle (distribution de protections périodiques) et de sensibilisation sur le sujet des règles
- 29.Lutter contre la précarité menstruelle en installant des distributeurs dans les CSS et autres lieux accueillant du public
- 30.Communiquer sur l'endométriose (création de support de sensibilisation)



## **Objectif stratégique 4 :**

### **Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes**

Le Département de la Seine-Saint-Denis a pris des engagements de longue date en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et mène une politique ambitieuse, grâce notamment à l'action de l'Observatoire des violences faites aux femmes.

La collectivité est très engagée, vis-à-vis de ses agent·e·s, sur la question des violences sexistes et sexuelles au travail ; elle développe notamment une politique ambitieuse de prévention et de prise en charge du harcèlement sexuel. Dans cette perspective, la sensibilisation de tous et toutes est essentielle, et ce dès les premiers pas dans le monde professionnel. C'est pourquoi les services du Département s'attacheront à garantir une bonne information des élèves de 3<sup>ème</sup> accueilli·e·s en stage d'observation en leur sein sur les agissements sexistes et les violences au travail.

Les directions du Département s'engagent également dans les années à venir à mieux protéger les usagers et usagères, en proposant notamment un plan de formation de ses partenaires culturels et sportifs aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Enfin, ce plan d'action s'attache à mieux protéger les femmes les plus vulnérables face aux violences. C'est en ce sens qu'il prévoit des actions spécifiques concernant les femmes en situation de handicap. Comme cela a été rappelé lors des dernières rencontres de l'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis (novembre 2021), plusieurs études estiment que 80 % d'entre elles sont victimes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, médicales, etc.) ou de maltraitance. Il s'agira ainsi pour la Direction de l'Autonomie d'outiller les professionnel·le·s médicosociaux au contact des femmes en situation de handicap afin de les sensibiliser à la question des violences pour mieux pouvoir les repérer et mieux orienter les victimes.

De plus, l'Observatoire des violences faites aux femmes, reconnu nationalement pour son action, s'engage également dans la lutte contre les violences faites aux femmes à un niveau international. Il pilote en collaboration avec la Direction Europe Internationale le projet « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences », cofinancé par l'Agence Française du Développement .

#### **Mesures de l'objectif stratégique 4**

- 30.Mener une action de prévention auprès des aides à domicile pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail
- 31.Sensibiliser les stagiaires de 3<sup>ème</sup> à l'égalité femmes-hommes et à la prévention des violences sexistes et sexuelles
- 32.Lutter contre les violences faites aux femmes porteuses de handicap

- 33.Poursuivre la prévention des comportements sexistes et violents en direction des collégien·ne·s à travers le dispositif « Jeunes contre le sexisme » en partenariat avec l'Education nationale et la Direction enfance-jeunesse
- 34.Poursuivre le travail avec l'Aide sociale à l'enfance sur la prostitution des mineures et les violences sexuelles (études et outils de prévention)
- 35.Poursuivre le travail sur le questionnement systématique avec le service social départemental
- 36.Développer l'Observatoire international des violences envers les femmes

## **Objectif stratégique 5 :**

### **Garantir un accès égal à l'emploi, au sport et à la culture**

Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi garantir un accès non différencié à l'ensemble des espaces et des services, qu'ils relèvent de la sphère professionnelle ou de la sphère privée. Cela implique de concevoir l'ensemble des politiques publiques – de l'emploi, du sport, de la culture, etc. – au prisme du genre, au risque de perpétuer indirectement des inégalités à la défaveur des filles et des femmes.

Si les femmes ont acquis les mêmes droits que les hommes dans le milieu du travail, de nombreux freins empêchent encore l'avènement d'une égalité de faits en matière d'accès à l'emploi, ou plutôt d'accès à tous les emplois. En effet, de nombreux métiers demeurent genrés et cette répartition dite "horizontale" est l'une des causes des inégalités de salaire entre femmes et hommes. Les femmes sont surreprésentées dans les métiers relevant du soin ou de l'aide aux personnes qui sont souvent moins rémunérateurs que les métiers nécessitant des compétences techniques, en majorité assurés par des hommes. Il est donc très important de promouvoir une plus grande mixité des métiers. Dans le prolongement de sa politique d'égalité professionnelle, le Département met l'accent dans ce plan sur les dispositifs et les professionnel-le-s de l'insertion afin que ces derniers soient attentifs aux enjeux d'égalité, intègrent pleinement la dimension du genre et contribuent à une plus grande mixité des filières.

Du côté des loisirs, le Département souhaite rester moteur du développement des pratiques sportives chez les femmes et les filles. L'amélioration de l'accès aux clubs comme aux équipements sportifs est au cœur des nouveaux engagements portés par la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs (DCPSL). L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur le territoire sera par ailleurs une occasion formidable pour promouvoir la pratique sportive féminine. Enfin, l'égal accès des femmes et des hommes aux activités sportives et culturelles passe nécessairement par la formation des professionnels de ces deux secteurs afin qu'ils et elles améliorent leur connaissance des enjeux de l'égalité et puissent les intégrer au quotidien dans l'organisation de leurs structures et dans leurs pratiques professionnelles. Le Département mettra en œuvre des moyens nouveaux pour accompagner ses partenaires dans cette démarche.

#### **Mesures de l'objectif stratégique 5**

- 37.Sensibiliser les professionnel-le-s de l'insertion aux enjeux d'égalité femmes-hommes
- 38.Intégrer le genre dans les dispositifs d'insertion
- 39.Monter un projet avec les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
- 40.Établir un diagnostic genré sur l'offre de formation Insertion-Formation-Emploi

41. Inciter les clubs sportifs à proposer un service de garde d'enfants pour permettre aux femmes de pratiquer un sport
42. Promouvoir l'égalité femmes-hommes en formant les partenaires culturels à la lutte contre le sexisme et à la prévention des violences sexistes et sexuelles
43. Promouvoir l'égalité femmes-hommes en formant les partenaires sports et loisirs à la lutte contre le sexisme et à la prévention des violences sexistes et sexuelles

## **Objectif stratégique 6 : Promouvoir un accès égal à l'espace public**

Malgré une prise en compte précoce par le Département de cet enjeu, la liberté des femmes à occuper l'espace public à toute heure du jour et de la nuit et à égalité avec les hommes reste à conquérir. Si l'on pense en premier lieu à la rue quand on évoque « l'espace public », cette notion recouvre en réalité une grande variété de lieux et d'infrastructures. La collectivité intervient ainsi sur la voirie, les parcs départementaux, les cours des collèges, les gymnases, les lieux culturels, les transports en commun et joue donc un rôle clé à la fois pour concevoir des espaces publics accessibles aux femmes et pour favoriser la mobilité des femmes.

Pour s'assurer que l'espace public n'est pas un lieu réservé aux hommes et aux garçons, le premier enjeu est de créer du savoir et de sensibiliser les acteur·rice·s sur cette thématique. Le Département renouvelle ainsi ses actions de diagnostic – notamment à travers une grande étude sur la mobilité des jeunes – et de formation des agent.e.s. Le Département poursuit la rénovation des cours de collège à travers le projet « Cour Oasis » qui associe aux ambitions environnementales des enjeux d'égalité et d'inclusion. Le genre sera, notamment grâce à l'élaboration de nouveaux outils méthodologiques, plus systématiquement, pris en compte dans les projets d'aménagement et de réaménagement.

Par ailleurs, après avoir œuvré en faveur de la pratique du vélo par les habitantes du département, la Direction de la Voirie et des Déplacements s'engage à intégrer la question du genre au Plan Marche. Enfin, les parcs départementaux font l'objet d'une attention particulière ; grands espaces et poumons verts de la Seine-Saint-Denis, leur utilisation par les femmes doit être facilitée et sécurisée. Pour cela, la collectivité prévoit d'animer les espaces streetworkout pour assurer une mixité des usages et d'étudier la possibilité d'installer dans les espaces de loisirs davantage de toilettes.

### **Mesures de l'objectif stratégique 6**

44. Former les agent·e·s à l'intégration du genre dans les projets en lien avec l'espace public
45. Intégrer le genre dans les travaux des nouveaux collèges et réhabilitations (y compris les sanitaires avec une expérimentation sur les toilettes mixtes)
46. Intégrer la question du genre dans les projets de cours Oasis
47. Animer les équipements sportifs des parcs pour assurer une mixité des usages
48. Porter auprès de la RATP « l'arrêt à la demande »
49. Etudier la possibilité d'organiser des marches exploratoires lors de la phase de diagnostic de projets d'aménagement

50. Organiser des marches exploratoires lors de la phase de diagnostic du Plan Marche
51. Intégrer le genre au ré-aménagement du carrefour Schuman
52. Etudier des solutions pour installer plus de toilettes dans les parcs départementaux
53. Intégrer la question du genre dans l'étude sur la mobilité des jeunes en Seine-Saint-Denis
54. Intégrer la question du genre dans la mise en place d'actions culturelles, patrimoniales et sportives au sein de l'espace public
55. Développer des outils méthodologiques pour intégrer le genre dans les projets d'aménagement
56. Favoriser la pratique du vélo par les femmes

## **Objectif stratégique 7 :**

### **Donner de la visibilité aux femmes**

La visibilité est un levier important des politiques d'égalité car les femmes ont été jusqu'alors largement effacées dans l'espace public et dans notre patrimoine. Il en résulte une méconnaissance généralisée des femmes qui ont marqué l'histoire et plus globalement de l'histoire des femmes.

Leur absence est, par exemple, criante dans la dénomination des rues et des équipements publics ; en France, seules 6 % des rues portent des noms de femmes.

Il s'agit donc à la fois de rendre hommage à des personnalités féminines mais aussi de mettre en œuvre une politique culturelle qui permette de faire connaître les parcours de femmes remarquables par leurs réalisations ou leur engagement, notamment pour les droits des femmes.

Le Département a commencé à œuvrer en ce sens en donnant des noms de femmes aux bâtiments nouvellement construits. Ainsi depuis 2004 tous les nouveaux collèges inaugurés portent le nom de femmes illustres : Germaine-Tillion (Livry-Gargan), Sólveig-Anspach (Montreuil), Gisèle-Halimi (Aubervilliers), etc. Dans ce nouveau plan d'action, le Département s'engage à aller plus loin en donnant le nom d'une femme à 100 bâtiments départementaux qui jusqu'alors n'avaient pas de nom.

De plus, le Département mettra régulièrement à l'honneur son patrimoine en menant des actions de valorisation de l'héritage artistique et historique des créatrices qui ont participé à la construction de l'histoire culturelle et architecturale du territoire. Il se fixe également comme ligne directrice de valoriser l'ensemble des femmes dans notre histoire à travers, par exemple, un projet d'exposition sur les luttes des femmes ouvrières ou la création d'une mallette pédagogique pour le mémorial des femmes résistantes.

### **Mesures de l'objectif stratégique 7**

57. Donner des noms de femmes à 100 bâtiments départementaux
58. Mettre en avant les femmes de Seine-Saint-Denis lors des journées du patrimoine
59. Réaliser une exposition sur les luttes des femmes dans le monde du travail
60. Réaliser un guide des sources sur les archives concernant les femmes dans le département
61. Créer et diffuser une mallette pédagogique pour le mémorial des femmes résistantes
62. Poursuivre la collecte des archives des organisations œuvrant en faveur des femmes et mettre en place une valorisation de ces fonds
63. Poursuivre la valorisation des femmes artistes et entrepreneures dans le cadre du In Seine-Saint-Denis

## ***Evaluation et suivi du plan d'actions***

Le plan d'action sera déployé sur la période 2022-2026.

La Mission Egalité Diversité en assurera le suivi et l'évaluation. Elle réunira deux fois par an un comité technique composé de représentant·e·s de chacune des directions pour suivre l'avancement des actions.

Ce plan s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, chaque mesure est assortie d'indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs permettant d'en mesurer l'efficacité et, le cas échéant, d'ajuster les modalités de sa mise en œuvre.

Un point d'étape sera présenté au Conseil Départemental à l'occasion de chacune des présentations du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes qui accompagnent les débats d'orientations budgétaires.

Un bilan complet du déploiement de ce second plan sera réalisé à l'échéance 2026.

---

Fort de sa capacité d'agir, le Département s'appuie sur le travail accompli depuis de nombreuses années et fixe de nouvelles perspectives.

En publiant ce second plan d'action, le Département de la Seine-Saint-Denis confirme non seulement son ambition en matière d'égalité femmes-hommes mais également sa capacité à inscrire cette vision dans le long terme. En s'engageant résolument à mesurer les inégalités, à développer la budgétisation sensible au genre ou encore à former massivement agent·e·s et partenaires, il fait de l'égalité – plus qu'une politique publique – une véritable méthode de travail pour l'ensemble de ses services.

La formalisation de ces 63 nouveaux projets est un marqueur fort de la mobilisation de toute la collectivité et de son ambition partagée d'une société plus égalitaire. Elle représente aussi un vrai défi afin d'être, collectivement, à la hauteur des objectifs que nous nous sommes fixés.